

En Bretagne, plus de la moitié des jeunes vivent dans une commune rurale

Insee Analyses Bretagne • n° 107 • Janvier 2022



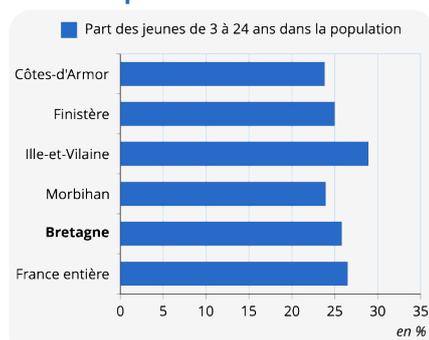
Parmi les 860 900 Bretons âgés de 3 à 24 ans au 1^{er} janvier 2018, 51,4 % résident dans une commune rurale. Cette proportion, une des plus élevées des régions françaises, diffère toutefois sensiblement suivant l'âge. En particulier, elle diminue fortement à 18 ans lorsque une partie des jeunes ruraux rejoignent l'espace urbain, principalement pour poursuivre leurs études. Comparés aux jeunes urbains, les jeunes vivant dans l'espace rural sont plus souvent scolarisés en dehors de leur commune de résidence. Ils vivent moins fréquemment dans une famille monoparentale et disposent de logements plus spacieux. Ils poursuivent plus souvent des études en apprentissage et ce, quel que soit le niveau de diplôme déjà obtenu.

Au 1^{er} janvier 2018, 860 900 Bretons sont âgés de 3 à 24 ans. Ces jeunes représentent un peu plus d'un quart (25,8 %) de la population de la région ► **figure 1**, soit une part légèrement inférieure à celle observée France entière (26,5 %). Cette proportion de jeunes dans la population bretonne diffère d'un département à l'autre. Elle est en effet inférieure à 24 % dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, égale à 25,0 % dans le Finistère, et bien supérieure en Ille-et-Vilaine (29,0 %).

Plus d'un jeune sur deux vit dans une commune rurale en Bretagne

Parmi ces jeunes Bretons, 442 500, soit plus de la moitié (51,4 %), vivent dans une **commune rurale** ► **encadré 1**. Cette proportion est la deuxième la plus élevée des régions françaises derrière la Bourgogne-Franche-Comté (51,7 %).

► 1. Part des jeunes dans la population des départements bretons



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Suivent ensuite les régions Pays de la Loire (48,6 %), Nouvelle-Aquitaine (47,6 %) et Normandie (46,9 %). À l'opposé, seuls 4,4 % des jeunes d'Île-de-France résident dans une commune rurale. Sur l'ensemble du territoire français, c'est le cas de moins d'un jeune sur trois (30,1 %).

De fortes disparités s'observent au sein de la région. Dans les Côtes-d'Armor, département le moins urbanisé de la région [Le Bris, 2021], plus des deux tiers de la population résident dans une commune rurale ► **figure 2**. Il en est pratiquement de même pour les jeunes de 3 à 24 ans (66,0 %). Dans le Morbihan, 57,7 % des jeunes vivent dans l'espace rural, là aussi une proportion proche de celle observée pour l'ensemble de la population. En revanche, dans les deux départements sièges des métropoles bretonnes, Rennes et Brest, moins de la moitié des jeunes habitent dans une commune rurale (47,9 % dans le Finistère et 43,6 % en Ille-et-Vilaine).

La part de jeunes vivant dans l'espace rural varie en fonction de l'âge

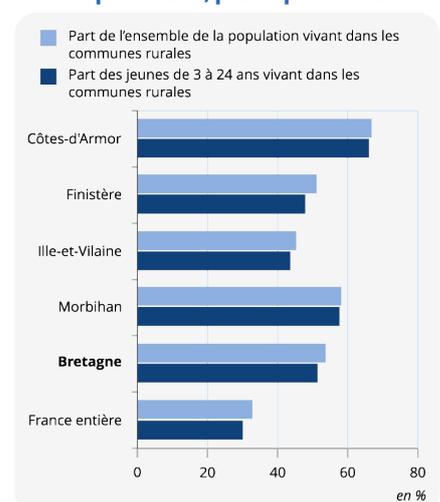
La répartition par type d'espace des jeunes âgés de 3 à 24 ans évolue selon les âges ► **figure 3**. La part des jeunes vivant dans une commune rurale croît pour les âges allant de 3 à 9 ans, passant de 57,1 % à 59,2 %. Une partie des familles avec de jeunes enfants délaisse les communes les plus urbanisées pour aller habiter dans des logements souvent plus spacieux situés dans des communes où le prix du foncier est moins élevé. À partir

de 14 ans, la part de jeunes vivant dans les communes rurales diminue progressivement pour atteindre 54,0 % parmi les jeunes de 17 ans. Cette diminution se fait essentiellement au profit des communes urbaines de densité intermédiaire.

Une forte migration des jeunes vivant dans les communes rurales vers l'espace urbain à 18 ans

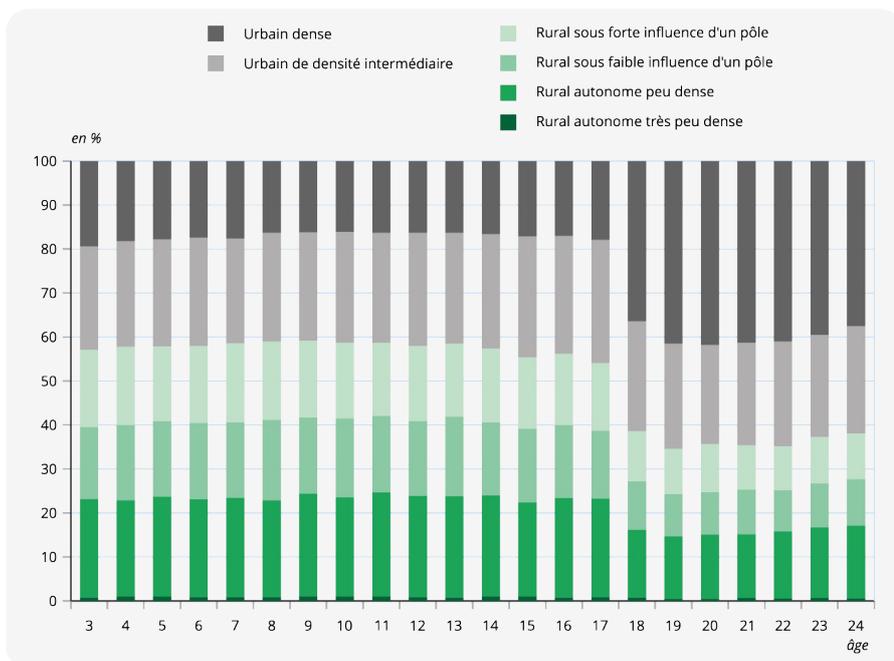
En Bretagne, comme dans l'ensemble du pays, les migrations des jeunes vers les

► 2. Part des jeunes et de l'ensemble de la population vivant dans l'espace rural, par département



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► 3. Répartition des jeunes de 3 à 24 ans par type de commune de résidence selon l'âge, en 2018, en Bretagne



Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► Encadré 1 - Une redéfinition de l'espace rural

Des travaux ont récemment présenté la nouvelle définition de l'espace rural [D'Alessandro, Levy, Regnier, 2021]. Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses au sens de la **grille communale de densité**. Un critère de type fonctionnel est également pris en compte : le degré d'influence d'un pôle d'emploi, selon le zonage en **aires d'attraction des villes**.

L'**espace rural** est ainsi divisé en deux grandes catégories de communes :

- Les **communes rurales hors influence d'un pôle** (le rural « autonome ») sont les communes rurales situées hors des aires d'attraction des villes ainsi que celles appartenant à la couronne d'une aire de moins de 50 000 habitants. On distingue parmi elles les **communes très peu denses** et les **communes peu denses** ;
- Les **communes rurales sous l'influence d'un pôle** sont les communes rurales appartenant à la couronne d'une aire de 50 000 habitants ou plus. Cette catégorie peut être divisée en deux sous-catégories de communes : celles **sous faible influence**, dont 15 à 30 % des actifs occupés travaillent dans le pôle de leur aire, et celles **sous forte influence**, dont au moins 30 % des actifs occupés travaillent dans le pôle de leur aire.

Les **communes de densité intermédiaire** et les **communes densément peuplées** constituent l'**espace urbain**.

Cette approche permet de définir un continuum, allant des espaces ruraux les plus isolés et les moins peuplés jusqu'aux espaces les plus urbanisés.

communes urbaines sont très importantes à 18 ans. À cet âge, la proportion de jeunes vivant dans l'espace rural chute ainsi à 38,7 %. À titre d'illustration, en 2018, près de 3 400 jeunes Bretons âgés de 18 ans vivent dans une commune urbaine alors qu'ils habitaient un an auparavant dans une commune rurale de la région ► **figure 4**. Cette forte mobilité géographique à cet âge s'explique essentiellement par la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Les jeunes viennent alors habiter en résidence universitaire, en internat dans les lycées assurant des formations post-bac ou louent un logement en ville. D'autres raisons peuvent toutefois être évoquées pour expliquer cette forte migration à 18 ans, telles qu'une décision familiale de déménager ou un accès plus aisé au marché du travail.

Au plus bas à l'âge de 19 ans (34,6 %), la part de jeunes vivant dans une commune rurale remonte ensuite progressivement (38,1 % pour les jeunes de 24 ans). Inversement, la proportion de jeunes habitant dans les villes – l'urbain dense – diminue de 4 points entre 19 et 24 ans.

► 4. Répartition des migrations résidentielles des jeunes de 18 ans

	Lieu de résidence actuel			
	Rural	Urbain	Total	
Lieu de résidence 1 an auparavant	Rural	15 450	3 370	18 820
	Urbain	330	20 010	20 340
	Hors région	240	1 850	2 090
	Total	16 020	25 230	41 250

Lecture : 3 368 personnes vivant dans une commune rurale bretonne en 2017 se sont installées dans l'espace urbain de la région en 2018.

Champ : personnes âgées de 18 ans résidant en Bretagne en 2018.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Une plus forte proportion d'élèves non scolarisés dans leur commune de résidence dans le rural

Comme dans les autres régions françaises, la proportion en Bretagne d'élèves non scolarisés dans leur commune de résidence est beaucoup plus importante dans l'espace rural et elle augmente avec l'âge. Cela est dû à l'implantation des écoles, collèges et lycées sur le territoire.

En Bretagne, un quart (25,1 %) des élèves du primaire (3 à 10 ans) habitant dans l'espace rural sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence, comparé à un sur dix (9,6 %) dans l'espace urbain. Un enfant est scolarisé dans une autre commune que celle dans laquelle il habite soit par obligation du fait qu'il n'y a pas d'école, soit par choix des parents, par exemple pour une école plus proche de leurs lieux de travail.

Aux âges de la scolarité au collège (11-14 ans), plus des trois quarts (77,2 %) des élèves habitant dans l'espace rural sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence, comparé à un quart (24,4 %) de ceux vivant dans l'espace urbain.

Aux âges de fréquentation du lycée (15-17 ans), la très grande majorité des élèves vivant dans l'espace rural (94,4 %) sont scolarisés en dehors de leur commune de domicile, alors que c'est le cas de moins de la moitié (48,5 %) des élèves urbains.

Les élèves habitant dans le rural et non scolarisés dans leur commune de résidence parcourent en moyenne 9,8 kilomètres (km) pour se rendre à l'école primaire et légèrement plus (10,8 km) pour aller au collège. En revanche, le passage au lycée accroît fortement ces distances avec un doublement du trajet moyen (22,6 km).

Par ailleurs, les jeunes vivant dans les communes rurales suivent plus fréquemment des formations en apprentissage ► **encadré 2**.

Dans l'espace rural, les enfants vivent moins souvent au sein d'une famille monoparentale

Les conditions de vie des enfants de 3 à 17 ans au sein des familles diffèrent suivant l'espace dans lequel ils résident.

En Bretagne, entre 3 et 10 ans, 12,8 % des enfants habitant dans une commune rurale vivent au sein d'une famille monoparentale, comparé à 21,9 % dans

► 5. Conditions de vie des jeunes de 3 à 17 ans en 2018 selon le type de commune de résidence

en %

	Part des enfants vivant en famille monoparentale			Part des enfants vivant dans un ménage constitué d'au moins une personne immigrée			Part des enfants ayant au moins un parent (père ou mère) au foyer		
	3 à 10 ans	11 à 17 ans	3 à 17 ans	3 à 10 ans	11 à 17 ans	3 à 17 ans	3 à 10 ans	11 à 17 ans	3 à 17 ans
Rural	12,8	17,3	15,0	5,4	5,1	5,3	4,9	4,2	4,6
Rural autonome très peu dense	15,3	16,6	15,9	8,3	6,5	7,4	7,8	7,1	7,4
Rural autonome peu dense	14,2	18,6	16,3	4,8	4,9	4,9	5,5	4,6	5,0
Rural sous faible influence d'un pôle	11,7	16,6	14,0	4,6	4,8	4,7	5,0	4,2	4,6
Rural sous forte influence d'un pôle	12,1	16,3	14,1	6,8	5,7	6,3	3,9	3,6	3,8
Urbain	21,9	27,7	24,7	17,3	13,0	15,2	8,6	7,1	7,9
Urbain de densité intermédiaire	18,7	24,4	21,6	10,2	8,1	9,2	5,6	5,3	5,5
Urbain dense	26,3	33,0	29,5	27,3	20,9	24,2	12,8	10,1	11,5
Ensemble	16,6	21,8	19,1	10,3	8,5	9,5	6,4	5,5	6,0

Lecture : En 2018, 12,8 % des enfants de 3 à 10 ans qui résident dans une commune rurale vivent dans une famille monoparentale.

Champ : Bretagne, enfants de 3 à 17 ans en ménages ordinaires.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

l'urbain ► **figure 5**. Pour ceux âgés de 11 à 17 ans, tandis que ces proportions augmentent, l'écart entre espaces rural et urbain se creuse avec respectivement 17,3 % et 27,7 % de jeunes vivant au quotidien avec un seul de leurs parents. Au moins deux raisons peuvent expliquer ces écarts [Brutel, 2021]. Tout d'abord, le fait que la monoparentalité à la naissance est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural. Ensuite, le fait que les familles monoparentales ont plus fréquemment tendance à quitter les espaces ruraux qu'à s'y installer. En milieu urbain, leur quotidien est en effet facilité par la proximité des équipements et services.

Toujours dans la région, 6,0 % des enfants de 3 à 17 ans ont **une mère ou un père au foyer**. C'est deux fois moins qu'au niveau national (11,1 %). Cette proportion augmente avec le degré d'urbanisation de la commune : 4,6 % dans les communes rurales, 5,5 % dans les communes de densité intermédiaire et 11,5 % dans les communes densément peuplées.

Par ailleurs, 5,3 % des enfants de 3 à 17 ans résidant dans les communes rurales vivent dans une famille dont au

moins une personne est **immigrée**. Cette proportion s'élève à 9,2 % dans les communes urbaines de densité intermédiaire et à 24,2 % dans celles plus denses. La population immigrée est en effet plus concentrée dans les grands pôles urbains [Brutel, 2021].

Des conditions de logements plus favorables dans le rural

Les enfants de 3 à 17 ans résidant dans les communes rurales ont des conditions de logement plus favorables ► **figure 6**. Ainsi, ils ne sont que 2,9 % à vivre dans un **logement suroccupé**, comparé à 3,8 % dans les communes urbaines de densité intermédiaire et 8,7 % dans les communes urbaines denses. Dans l'espace rural, un enfant sur dix ne dispose pas d'une chambre individuelle quand c'est le cas d'un quart des enfants dans les communes urbaines denses.

La très grande majorité des enfants ruraux (96,2 %) vit dans une maison, comparé à 83,6 % dans l'urbain intermédiaire et moins de la moitié (49,2 %) dans l'urbain dense.

Concernant le nombre de pièces des logements, plus des trois quarts des habitations des communes rurales en comptent au moins cinq contre moins des deux tiers dans l'espace urbain. Ce

constat se traduit également dans la surface des logements : les deux tiers des habitations font plus de 100 m² dans le rural, comparé à la moitié dans l'ensemble de l'espace urbain.

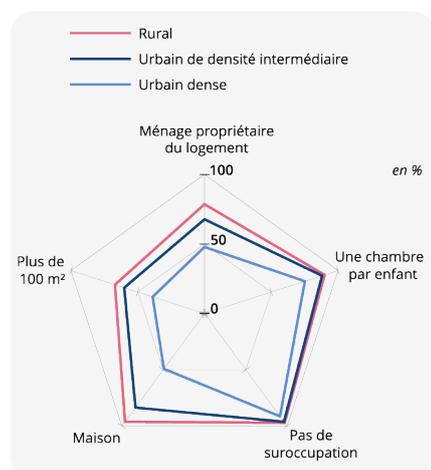
Enfin, 78,6 % des ménages avec enfant(s) de 3 à 17 ans sont propriétaires de leur logement dans les communes rurales alors que ce n'est le cas que de 67,7 % dans l'urbain intermédiaire et 47,9 % dans l'urbain dense.

Plus de parents cadres dans l'espace urbain

La catégorie socioprofessionnelle des personnes de référence des ménages dans lesquels vivent les enfants de 3 à 17 ans diffère également selon le type de territoire ► **figure 7**. Les agriculteurs exploitants sont naturellement beaucoup plus représentés dans l'espace rural. Il en est de même pour les ouvriers et, à un degré moindre, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Inversement, la proportion de cadres est bien supérieure dans l'espace urbain (21,8 %, comparé à 12,5 % dans le rural). ●

Jean-Marc Lardoux (Insee)

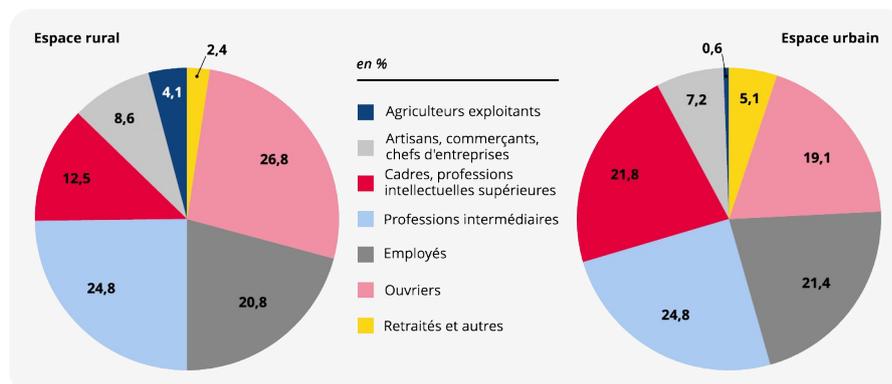
► 6. Caractéristiques des logements des enfants de 3 à 17 ans par type d'espace de résidence



Champ : enfants de 3 à 17 ans vivant dans un ménage ordinaire.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► 7. Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage



Champ : enfants de 3 à 17 ans vivant dans un ménage ordinaire.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► Encadré 2 - Les jeunes vivant dans les communes rurales sont plus souvent en apprentissage

En 2018 en Bretagne, 20 100 jeunes de 16 à 24 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement et se déclarent en apprentissage. Ils représentent 9,2 % des élèves scolarisés de leur tranche d'âge ► [figure](#), une part proche de la moyenne nationale (9,4 %).

Dans la région, près d'un quart (24,1 %) des jeunes titulaires d'un CAP ou BEP poursuivent leur formation en apprentissage. Cette proportion dépasse également 20 % dans les formations après un baccalauréat professionnel, un BTS ou un DUT. Environ 10 % des jeunes poursuivent via l'apprentissage après avoir obtenu une licence et 5 % après un brevet des collèges ou un baccalauréat général.

Les jeunes ruraux sont davantage en apprentissage que les jeunes urbains et ceci quel que soit le niveau de diplôme le plus élevé déjà obtenu. Les écarts les plus importants s'observent pour les formations en apprentissage les plus qualifiantes, c'est-à-dire après un baccalauréat professionnel, un BTS ou DUT, ou après une licence.

Toutes formations confondues, l'apprentissage concerne 11,3 % des jeunes ruraux, comparé à 8,0 % des jeunes urbains. Sa fréquence a donc tendance à diminuer dans les espaces les plus denses. Ainsi, la part des jeunes en apprentissage est de 11,5 % dans le rural autonome, 10,7 % dans le rural sous forte influence d'un pôle, 10,1 % dans l'urbain de densité intermédiaire et seulement de 6,6 % dans l'urbain dense.

Part des jeunes de 16 à 24 ans suivant leur formation par apprentissage, par type d'espace de résidence et niveau de diplôme déjà atteint

	en %						
	Au plus le brevet des collèges	CAP ou BEP	Bac professionnel	Bac général	BTS ou DUT	Licence	Ensemble
Rural	6,1	25,0	25,1	7,9	27,9	15,4	11,3
Rural autonome très peu ou peu dense	6,6	23,5	23,6	9,1	24,3	15,7	11,5
Rural sous faible influence d'un pôle	6,4	24,9	26,7	7,5	35,3	14,4	11,8
Rural sous forte influence d'un pôle	5,1	27,9	26,1	7,0	26,7	15,8	10,7
Urbain	4,7	23,0	18,8	3,4	20,0	9,8	8,0
Urbain de densité intermédiaire	4,8	22,5	23,5	5,6	28,8	17,5	10,1
Urbain dense	4,6	23,6	14,7	2,6	16,4	8,1	6,6
Ensemble	5,5	24,1	21,5	4,4	21,8	10,7	9,2

Champ : Bretagne, jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement.
Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

► Définitions

Les **catégories d'espaces ruraux** sont détaillées dans l'encadré 1.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la **grille communale de densité**, mise à jour en 2020, s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire, les communes peu denses, les communes très peu denses. Plus d'informations sur insee.fr.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle de population et d'emploi ainsi que son aire d'influence (couronne) mesurée par les déplacements domicile-travail. Les aires sont classées en quatre catégories suivant le nombre total d'habitants de l'aire.

La **suroccupation d'un logement** est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
 - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
 - sinon, une pièce par enfant.

Parent au foyer : parent inactif (au sens du Bureau international du travail), c'est-à-dire ne travaillant pas et n'étant pas au chômage.

Personne immigrée : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Brutel C. (Insee)**, « Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale », *Insee Première*, n° 1888 (2022, janv.)
- **Le Bris F. (Insee)**, « Les Côtes-d'Armor, département le plus rural de Bretagne », *Insee Flash Bretagne*, n° 77 (2021, oct.)
- **Auzet L., Maillouche A. (Insee)**, « Le rural en Bretagne : un espace attractif », *Insee Flash Bretagne*, n° 72 (2021, avr.)
- **D'Alessandro C. (Cnis), Levy D. (Insee), Regnier T. (ENS)**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021 (2021, avr.)
- **Brutel C. (Injep)**, « Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques démographiques », *Fiches Repères Injep*, n° 45 (2019, juin)

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la
publication :
Eric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2416-9013

© Insee 2022
www.insee.fr

[@InseeBretagne](https://twitter.com/InseeBretagne)

